

WALLONS-NOUS ?

Repères et points d'attention pour une juste transition en Wallonie



réseau intersyndical
de sensibilisation à l'environnement
csc - fgtb

« **N**otre modèle mène à des impasses sociales et environnementales. Nous devons repenser fondamentalement ce modèle basé sur la surconsommation de biens matériels et le faire évoluer vers un modèle qui remet l'humain et l'intérêt général au cœur du système, dans le respect du climat et de l'environnement. La mise en œuvre de cette orientation nécessitera une analyse des impacts concrets et une adaptation éventuelle de nos revendications. » Congrès CSC 2010, Ligne de force 41

Un cahier pour nourrir le débat

- **Une évolution est en marche, l'environnement s'invite à l'agenda.**

Dans les décennies à venir, les défis colossaux des ressources et du climat vont contraindre de manière plus ou moins radicale chaque pays, chaque région, chaque secteur, à s'engager dans la voie d'une économie plus sobre, avec d'importants enjeux en matière d'emploi et de justice sociale. Tout en ayant un tissu économique largement dépendant des énergies fossiles, la Wallonie est invitée à réduire ses émissions de gaz à effets de serre, sa consommation d'énergie et à augmenter sa part d'énergies renouvelables, avec des horizons 2020 et 2050 qui supposent une révision en profondeur de son économie.

- **Cette évolution échappe de plus en plus aux acteurs publics.**

L'exercice est complexe. La Wallonie se trouve dans une situation paradoxale où, comme région, elle aura de plus en plus de compétences dans l'Etat belge, mais de moins en moins son destin en main dans l'échiquier international. Sur la reconversion verte, elle dispose bien d'une abondance d'études reprenant des estimations chiffrées en sens divers sur le

potentiel d'emploi dans différents secteurs. Mais, très peu d'entre elles précisent la manière dont les choses peuvent se mettre en place concrètement, qui fera quoi, où, comment et avec qui, dans quels délais. Le moule européen de la stratégie UE 2020 impose un cadre de gouvernance très contraint.

- **D'où l'intérêt de croiser les exercices de prospective.¹**

Particulièrement en ces temps de crise, le syndicat a la responsabilité de rendre des services aux travailleurs mais aussi de chercher des perspectives d'avenir. Une récente enquête de terrain² a fait prendre conscience à la FEC de la timidité des changements engagés dans la majorité des entreprises wallonnes jusqu'à présent. Ce cahier s'efforce de nourrir un débat plombé par la crise, avec des syndicalistes en recherche et aussi – espérons-le – avec des publics non-syndicaux, acteurs sociaux, économiques et environnementaux, universitaires, etc. Le lecteur n'y trouvera ni une étude exhaustive chiffrée, ni des positions d'organisation mais plutôt des considérations, issues de formations et de groupes de travail syndicaux, sur la manière de concrétiser une juste transition en Wallonie.

1) Voir lexique

2) baromètre syndical de la gestion environnementale

WALLONS-NOUS ?

Repères et points d'attention pour une juste transition en Wallonie

Un cahier pour nourrir le débat.....	1
1. Les défis d'une transition juste en Wallonie.....	3
1.1 « Transition Juste » : définition	3
1.2 Le contexte, les contraintes	3
1.3 Atouts wallons.....	5
1.4 Les limites du Plan Marshall 2.vert dans l'optique d'une transition juste.....	6
2. Créer les conditions d'une transition plus durable.....	7
2.1 Réhabiliter une gouvernance juste.....	7
2.2 S'appuyer sur un modèle macroéconomique durable.....	8
2.3 Recadrer la stratégie UE 2020	8
2.4 Combiner différents outils en faveur de la réorientation	9
3. Sources d'inspiration pour une juste transition en Wallonie ou à Bruxelles	11
1. Faire droit à une économie axée sur le long terme et plus démocratique.	11
2. Faire de la réorientation une priorité.....	12
3. Pour une concertation à moyen et long terme qui pense et gère la transition.....	12
4. Envisager sectoriellement les réorientations possibles : l'exemple du transport.....	13
5. Une politique qui sécurise l'emploi et partage mieux le travail.....	14
6. Réduire d'abord la demande d'énergie et développer l'offre renouvelable.	15
7. Favoriser les coopératives énergétiques non-lucratives	16
8. Passer du 'plan déchets' à la 'stratégie ressources durables'	16
9. Aménager le territoire de manière plus intégrée	17
10. Des entreprises plus accessibles pour des demandeurs d'emplois plus mobiles.	17
11. Créer les conditions pour passer du projet à sa mise en oeuvre.....	18
4. Conclusion	19
5. Lexique	19

Les défis d'une transition juste en Wallonie

1.1 « Transition Juste » : définition

Pour la Confédération Syndicale Internationale, une transition juste est « *un outil pour un cheminement rapide et équitable vers une société faiblement émettrice de carbone et résiliente¹ au changement climatique.* » Elle détaille ce cheminement en 6 points.²

1. D'importants plans d'investissement devront être établis pour développer une politique durable à long terme, en vue de maintenir et créer des emplois décents.
2. La recherche et l'évaluation précoce des impacts sur la société et l'emploi sont essentielles pour mieux se préparer au changement.
3. Les gouvernements se doivent de consulter et d'encourager la participation officielle et institutionnelle des syndicats, employeurs, communautés et tout groupe affecté par cette transformation.
4. Des changements requièrent la formation des travailleurs et travailleuses aux technologies et processus dits « propres » pour intégrer et développer de nouvelles technologies, débloquer le potentiel d'investissements verts.
5. La vulnérabilité peut être source de réticence pour le soutien au changement. Les programmes de protection sociale, y compris les politiques actives du marché de l'emploi sont essentiels pour assurer une transition juste.
6. Chaque région et chaque communauté à risque devra se munir d'un plan de diversification économique... une adaptation livrée au marché ne peut que conduire à la souffrance et à une opposition aux mesures climatiques.

1.2 Le contexte, les contraintes

La prospective consiste à élaborer des scénarii possibles sur la base de données disponibles (états des lieux, tendances lourdes, phénomènes d'émergences). Un exercice de ce style a été entamé avec un focus groupe informel interne à la CSC. Les premiers échanges font ressortir une série de déterminants sur les plans économique, social, environnemental et politique. Ce cahier en pointe quelques-uns jugés prépondérants pour les années qui viennent.

Sur le plan économique

Tendances lourdes

- La libéralisation se déploie juridiquement et réduit les marges de manœuvre des acteurs publics et du secteur non-marchand par exemple dans la régulation du secteur assurantiel, dans l'implantation des surfaces commerciales, la libéralisation des services au sein de l'Union, etc.
- L'intégration du marché mondial progresse dans tous les pans de l'industrie et des services, une évolution en contraste avec la parcellisation des territoires et des gouvernances. Une série d'acteurs économiques multinationaux continuent à profiter du retard de l'intégration politique par rapport à la globalisation économique, en se jouant des contraintes fiscales, sociales ou environnementales.
- Le développement économique mondial se polarise davantage autour de grandes métropoles internationales ('global cities') considérées comme stratégiques et bénéficiant d'un poids démographique significatif ('agglomérations millionnaires').

Phénomènes d'émergence

- La crise financière amène l'Union Européenne à prendre un rôle de plus en plus central dans la définition du projet de société et dans les choix de politique économique de ses Etats membres, via les Programmes Nationaux de Réforme imposés dans le cadre de la stratégie

¹ Résilience : voir lexique en annexe

² Outil ITUC-CSI « Qu'est-ce qu'une transition juste ». Voir aussi la résolution du Congrès Mondial CSI à Vancouver en juin 2010

UE 2020 et la mise en place progressive d'une gouvernance économique donnant la priorité à l'austérité budgétaire sur les mesures de relance économique.

Incertitudes

- La situation de l'économie mondiale dans les 10 ans à venir sera sans doute fortement influencée par les choix de la Chine d'orienter ou non une part croissante de son économie vers son marché intérieur et par la résolution ou non de la « guerre des monnaies » découlant des déséquilibres de taux de change entre yuan, euro et dollar.
- Elle découlera également de la faculté de la gouvernance mondiale embryonnaire qui s'esquisse au travers du G20 de réguler ou non le système financier.

Sur le plan social

Tendances lourdes

- Dans sa stratégie 2020, l'UE invite fortement les pays à se focaliser sur l'augmentation des taux d'emploi et sur les freins à la croissance ou 'bottlenecks'. En Belgique, sans surprise, c'est la catégorie d'âge 50-65 ans qui reste la principale visée. En outre, les régimes de pension et la concertation sociale sont considérés comme des freins à la croissance par l'aile la plus libérale de la Commission.
- Proposer un emploi convenable à la catégorie des 18-25 ans, en particulier les moins qualifiés d'entre eux, reste le défi n°1 des politiques de l'emploi. Ces jeunes, vivent leur parcours sur un mode individualisé, branché sur le présent, sans perspective claire, ni projet de vie à moyen terme. De plus en plus d'entre eux -et pas seulement ceux qualifiés de 'bobos'- recherchent une qualité de vie à côté du travail.

Phénomènes d'émergence

- L'insistance sur la crise instille aux travailleurs une série de peurs face aux risques de déclassement et de détérioration des revenus qui peuvent se muer en résistances aux changements.
- Avec l'individualisation des rapports sociaux et l'accent mis sur les «politiques sociales actives», la tendance est aux formations susceptibles de développer les ressorts et capacités des individus (compétences, 'capabilités', 'empowerment', implication, ...).

Incertitudes

- Le risque de grippage de la concertation interprofessionnelle en Belgique, lié au contexte budgétaire et institutionnel, pourrait accentuer encore la polarisation entre les secteurs concernés par l'austérité ou la crise, et les secteurs davantage préservés.

Sur le plan environnemental

- La Wallonie est la région d'Europe qui compte proportionnellement la part la plus importante d'industries énergivores¹. La Wallonie devra donc contribuer aux objectifs environnementaux 3x20² imposés par la Commission européenne mais surtout, davantage que d'autres régions, mettre son tissu économique sur la voie d'une reconversion énergétique.

Tendances lourdes

- Les scientifiques du GIEC confirment l'urgence climatique et la nécessité impérieuse de ralentir nos émissions le plus vite possible. Dans le même temps, l'horizon d'un accord global contraignant et juste sur l'après-Kyoto recule.
- L'augmentation de la population mondiale – et en particulier de sa frange 'solvable' - accroît la pression sur les ressources énergétiques et naturelles. Or ces ressources se situent dans des parties du monde qui manquent de stabilité politique et économique. Le risque de volatilité des marchés de matières premières concerne au premier plan les industries wallonnes, majoritairement spécialisées en produits semi-finis.
- La reconversion écologique des entreprises wallonnes est donc vitale. Elle n'en est pourtant encore qu'à ses balbutiements et ne progresse qu'assez lentement d'après les indications recueillies par de récents sondages.³

1 En tonne équivalent pétrole/habitant pour électricité et combustibles. Source ICEDD

2 L'objectif des 3x20 d'ici à 2020 : réduire de 20% les émissions de gaz à effet de serre (et de 30% en cas d'accord international), porter à 20% la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique européenne, et réaliser 20% d'économie d'énergie.

3 baromètres syndicaux de l'environnement 2007 et 2010.

Phénomènes émergents

- La pratique des études d'incidences de durabilité avant, pendant et après réalisation de projets en est une clé essentielle, à faire progresser, pour piloter la réorientation. Toute la complexité réside dans le compromis sur des indicateurs de référence et sur leur mesure. Les indicateurs ayant déjà fait l'objet d'une concertation, comme le respect des conventions de l'OIT (travail décent e.a.) ont une longueur d'avance mais leurs processus de contrôle doit être amélioré. L'analyse des incidences environnementales est en plein essor (empreinte écologique, bilan carbone ou analyse de cycle de vie) mais pose pas mal de questions techniques et démocratiques.

Incertitudes

- Parviendra-t-on avant 2012 à un accord global qui préserve une dynamique forte en matière de lutte contre les changements climatiques?
- A quelle vitesse se fera le déclin des hydrocarbures dont le pic est annoncé prochainement, voire déjà en cours pour la partie facilement exploitable?
- Subsidiairement : quid du secteur nucléaire et de l'éolien off-shore dans les évolutions institutionnelles belges ?

Sur le plan politique

Tendances lourdes

- Les négociations multilatérales sur le commerce⁴ ou le climat sont nécessaires pour un ajustement mondial vers le haut. L'affirmation de nouvelles puissances au niveau mondial est une évolution positive mais complexifie pour le moment l'intégration de préoccupations sociales et environnementales dans le cadre international.

Phénomènes émergents

- A défaut d'accords mondiaux, le niveau européen semble le niveau de référence le plus réaliste pour négocier des accords multilatéraux et bilatéraux avec des références aux droits sociaux ou à la protection de l'environnement.⁵

Incertitudes

- Les gouvernements sont face à un dilemme : soit éluder la radicalité de la reconversion nécessaire au nom des équilibres difficiles, des incertitudes, du manque de moyens ; soit au contraire oser investir dans une stratégie économique, sociale et environnementale innovante plus cohérente qu'aujourd'hui.

1.3 Atouts wallons

Un territoire comme la Wallonie, largement dépendant de facteurs économiques et politiques extérieurs, ne maîtrise pas complètement sa transition mais garde par contre une certaine capacité d'influence via les pratiques de benchmarking en vigueur en Europe. Au fait, de quel potentiel dispose la Wallonie pour s'affirmer comme un aiguillon du changement ?

Sur le plan économique

- Les performances économiques de la Wallonie ont tendance à se redresser et se rapprocher de la moyenne belge⁶. Certaines sous-régions et secteurs dégagent même une très haute valeur ajoutée.
- Le maillage industriel permet à une série de branches d'activités une résistance remarquable dans le contexte européen.⁷
- L'espace économique est ouvert par tradition à des formes d'entrepreneuriat moins agressives que la SA, comme par exemple l'économie coopérative.
- La proximité des institutions européennes (Bruxelles et Strasbourg) et de pays comme la France et l'Allemagne fait du territoire wallon un trait d'union stratégique en Europe.
- L'épargne de certaines catégories de wallons reste à des niveaux records.

4 L'Europe s'est retrouvée assez marginalisée au GATT dans sa tentative d'inclure des clauses sociales dans les marchés

5 Cfr Démocratie n°21 novembre 2010.

6 Cfr Revue Nouvelle juin 2009, p38 et suivantes

7 Cfr Etude Syndex 2009 sur l'impact sectoriel des politiques climatiques, secteur de la chimie

Sur le plan social et culturel

- La Belgique a une tradition de dialogue social affirmée qui permet le pragmatisme nécessaire au dépassement de situations complexes.
- La combinaison d'une solidarité monétaire assurée par la sécurité sociale et la reliance sociale permise par la densité du réseau associatif est une force d'inclusion à préserver et améliorer.
- La diversité culturelle en Wallonie et à Bruxelles pourrait être davantage exploitée pour établir des partenariats avec d'autres territoires. Quelques initiatives de codéveloppement de la Communauté Française vont déjà dans ce sens.

Sur le plan environnemental

- L'espace, les ressources et la qualité de l'environnement wallon, valorisés de manière cohérente pourraient devenir de réels avantages dans les années à venir dans un contexte d'échange inter-métropolitain.

1.4 Les limites du Plan Marshall 2.vert dans l'optique d'une transition juste

Le plan Marshall est un instrument de choix pour une politique de redéploiement économique volontariste. Sans remettre en cause son bien-fondé, il convient de souligner quelques limites actuelles de ce plan dans l'hypothèse d'une orientation pour une juste transition.⁸

Sur le plan économique

La logique de pôles de compétitivité fondés sur des principes de spécialisation et de clustering, montre une certaine efficacité économique pour le moment. L'idée était de soutenir le déploiement d'activités et de secteurs susceptibles d'atteindre une taille critique suffisante à l'échelle européenne. La liste de ces pôles stratégiques ne doit pas rester figée. La question qui intéresse la prospective est celle de l'après-Marshall. Comment les entreprises qui fonctionnent bien aujourd'hui se voient-elles dans 10 ou 15 ans ? Leurs produits et services ne risquent-ils pas d'être faits aussi bien, voire mieux ailleurs ? Quel est le plan prévu pour rebondir ? L'innovation et la créativité sont-elles encore orientées vers la production de nouvelles gammes de biens éventuellement plus 'verts' ou vont-elles servir à revoir fondamentalement la conception du métier, l'organisation, l'échange économique, dans un sens plus durable y compris pour les travailleurs ? Le lancement récent d'un 6^e pôle de compétitivité, axé sur les technologies durables est loin de répondre à toutes ces questions.

Sur le plan social

Une première difficulté est sans doute le caractère « top-down » du plan qui privilégie par sa méthode les entreprises les plus rompues aux avantages de l'ingénierie comptable et fiscale, et déjà bénéficiaires d'intérêts notionnels conséquents. En rendant sa stratégie dépendante de ces entreprises, compte tenu des évolutions budgétaires prévues, la Wallonie se prépare à concentrer des moyens sur ces acteurs au détriment du financement des mécanismes de redistribution.

Sur le plan environnemental⁹

- La localisation des investissements du plan tient compte de l'accessibilité par air et route mais pas suffisamment compte des transports par rail et voie fluviale.
- La stratégie Marshall propose peu de connexion avec la politique de réduction des gaz à effet de serre. On aurait pu améliorer la sélectivité en tenant compte davantage de la durabilité des ressources ou des émissions de CO2.
- Les filières choisies sont-elles les bonnes ? La sélection des pôles est davantage le reflet des forces sectorielles actuelles que de la réorientation vers une économie du futur.
- S'appuyer sur le potentiel endogène est certes une bonne chose mais le plan n'encourage guère des modèles d'entreprise coopératifs.
- Au départ, la sélection des sites de Zones d'Activités Economiques a été assez difficile à saisir compte tenu de critères peu précis ou peu explicites.

¹² Cfr Revue Nouvelle juin 2009

¹³ Source Revue Nouvelle juin 2009

Créer les conditions d'une transition plus durable

« On ne peut pas résoudre un problème avec ce qui l'a créé » Albert Einstein

Le but est bien de « faire évoluer (le 'modèle' actuel présenté en première partie) vers un modèle qui remet l'humain et l'intérêt général au cœur du système, dans le respect du climat et de l'environnement ». Cette deuxième partie pose la question des moyens les mieux à même de remplir cette mission. Quel modèle macroéconomique paraît offrir le chemin le plus pertinent ? Quels indicateurs peuvent servir de boussole sur ce chemin ? De quels instruments disposent les pouvoirs publics pour piloter le processus ?

2.1 Réhabiliter une gouvernance juste

Une réorientation d'ampleur doit d'abord pouvoir être proposée, débattue, choisie, évaluée dans le cadre démocratique (concertation sociale incluse), ça paraît aller de soi. En pratique, surtout lorsque l'austérité est le fil rouge des politiques budgétaires, les pouvoirs publics faibles réclament une série d'efforts là où ça passe le mieux après une série de coups de sonde. On connaît d'avance le résultat : levées de boucliers lobbyistes et corporatistes conduisant in fine à des arbitrages souvent assez inégalitaires.

Dans un tel contexte, le citoyen lambda se sent floué et considérera la transition écologique comme un alibi pour le presser. Le récent rejet de la taxe CO2 en France démontre que le citoyen a besoin d'équité pour adhérer à un changement, même nécessaire, a fortiori en période d'austérité.

Réhabiliter les pouvoirs publics dans leur rôle d'encadrement et de pilotage est un préalable nécessaire à des politiques justes, les seules à même de garantir l'intérêt général.

2.2 S'appuyer sur un modèle macroéconomique durable

Dans son rapport GEO 4 paru en 2007¹⁴, le PNUE avait envisagé 4 scénarios de prospective en fonction de types de politiques différents, pour répondre au tableau alarmant de la situation écologique de la planète. En traits résumés et sans doute caricaturaux ces 4 visions sont :

1. 'Priorité au marché' : les gouvernements aident le secteur privé à atteindre une croissance économique maximale censée apporter les technologies utiles et un bien-être ;
2. 'Priorité à la politique' : les États sont dotés d'institutions capables de prendre en compte, à long terme, les coûts environnementaux et sociaux dans la définition des politiques de développement économique (type accords multilatéraux pour le climat) ;
3. 'Priorité à la sécurité' : l'accent est mis sur les dépenses de sécurité pour répondre aux désordres civils et aux menaces extérieures liées aux inégalités croissantes ;
4. 'Priorité à la durabilité' : la collaboration entre États permet de satisfaire les besoins fondamentaux et réaliser les objectifs individuels sans compromettre le sort d'autrui ni les perspectives de la postérité (type Développement Durable selon le rapport Brundland)

Une série de considérations s'imposent à la lecture de ce rapport.

- Le scénario 'Priorité au marché', entraîne rapidement l'environnement et la société vers des points de basculement soudains et irréversibles. Or, la version dure de scénario correspond au modèle dominant actuel, y compris en Europe (cfr. La libéralisation, la financiarisation croissante de l'économie) ;
- L'analyse confirme qu'une société plus égalitaire est aussi plus efficace écologiquement ;
- Le modèle Chinois, qui se pose en alternative, n'est pas repris dans GEO4.

14 Le Monde 27.10.07 'Selon les Nations Unies, la privatisation des marchés serait le pire scénario...'

- Dans nos pays industrialisés, d'autres scénari plus radicaux ont le mérite d'aiguillonner le débat et de poser des questions fondamentales, mais apportent peu de réponses explicites sur la question des rapports sociaux dans un contexte mondial dominé par les acteurs de marché.
- Un scénario récent, celui de 'Prosperité sans croissance', proposé par le professeur Tim Jackson¹⁵, propose une alternative originale qui prend à revers la question du marché et des rapports sociaux. L'idée est de réhabiliter le rôle de l'État pour piloter trois types d'interventions qui permettent de stabiliser une économie qui s'affranchirait de l'impératif de croissance :
 - une transition structurelle vers des activités de service ;
 - l'investissement dans les actifs écologiques (bâtiments, énergies renouvelables, réseaux, infrastructures de transports publics, protection de l'écosystème)
 - une politique de partage du travail disponible et réduction des inégalités.
- 'Prosperité sans croissance' a le mérite de montrer que la question n'est pas forcément d'obtenir plus de valeur ajoutée mais plutôt d'examiner son contenu et sa répartition. Ce scénario dessine un avenir à l'industrie sans que le bien-être ne repose uniquement sur la production de biens. Un autre intérêt est également d'envisager le système économique actuel dans sa dimension culturelle. L'analyse critique incite cependant à poser une série de réserves à cette scénarisation :
 - elle exige un changement colossal de mentalité des acteurs privés, publics et des citoyens ;
 - elle requiert une intervention politique nettement plus robuste qu'aujourd'hui en faveur du bien commun ;
 - elle ne peut s'exprimer pleinement que par un autre équilibre politique au niveau européen, et nécessite paradoxalement une conjoncture favorable pour donner sa pleine mesure ;
 - négociées dans un contexte politique ou économique défavorable, les réformes proposées ne sont pas sans risques pour le monde du travail¹⁶;
 - le document de référence est essentiellement centré sur le problème écologique, et n'évoque la question sociale que de manière indirecte ; il reste discret sur la question des pensions notamment¹⁷. L'économiste Jean Gadrey s'inscrit dans ce scénario en renforçant sa dimension sociale.

Ce type de scénario, avec toute la prudence et l'attention sociale nécessaire, paraît proposer une perspective de transition durable crédible dans nos pays industrialisés et compatible avec la définition de la Confédération Syndicale Internationale. Mais une telle réorientation est-elle un horizon pour la Wallonie dans un contexte politique européen plutôt favorable au scénario 'Privatisation'?

2.3 Recadrer la stratégie UE 2020

Les États membres de l'UE, sont appelés à présenter et mettre en œuvre un Programme National de Réformes (PNR) respectant les lignes directrices de la Stratégie UE 2020 et à expliquer comment ils comptent surmonter les freins à la croissance.

L'Europe qualifie la **croissance** attendue d'**'intelligente', 'durable' et 'inclusive'**. Les progrès accomplis seront mesurés à l'aune de 5 grands objectifs chiffrés :

- 75% de la population entre 20 et 64 ans devrait avoir un emploi ;
- 3 % du PIB devrait être investi dans la R&D ;
- Les objectifs dits 20/20/20 du paquet énergie-climat doivent être atteints ;
- Au moins 40% des jeunes générations devraient obtenir un titre ou un diplôme et le taux d'abandon scolaire doit être ramené sous les 10% ;
- Le nombre d'européens menacés par la pauvreté devrait être réduit de 20 millions.

¹⁵ Prosperité sans croissance, transition vers une économie durable, Tim Jackson 2010

¹⁶ cfr analyse des 35h en France par Michel Husson.

¹⁷ Cette question est davantage prise en compte chez Jean Gadrey dans Alternative Economiques Hors Série 83

Ces objectifs sont insuffisants pour réduire les inégalités et discriminations. La stratégie pour les atteindre, précisée dans les lignes directrices, est fondamentalement déséquilibrée dans le contexte actuel de libéralisation. Les Régions Wallonne, Bruxelloise et Flamande n'ont cependant pas le choix : elles doivent préciser leur Programme de Réforme et leur freins à la croissance.

Une série de cadrages sont donc indispensables, notamment sur la définition des objectifs et sur la manière de les atteindre, en lien avec les freins à la croissance.

Par exemple, des garde-fous évidents doivent être placés pour les objectifs emploi et climat. La qualité de l'emploi, absente de la définition, est clairement menacée par le recours au principe de flexicurité dans les lignes directrices. Les objectifs '20-20-20'¹⁸ du paquet énergie-climat autorisent le report de l'effort climatique à l'extérieur de l'Europe dans des conditions souvent très inéquitables pour les populations du Sud, et dommageables pour leurs ressources alimentaires. La libéralisation du marché de l'énergie n'a pas diminué la précarité énergétique et se révèle assez inefficace en matière d'économie d'énergie.

Les choix politiques sur la manière d'atteindre les objectifs ont des conséquences lourdes également. Par exemple, si l'injonction de 'croissance durable, intelligente et inclusive' est envisagée dans une approche politique classique, avec des enveloppes budgétaires et des missions cloisonnées, voire concurrentes, alors l'impact budgétaire et la croissance du PIB s'imposent comme critères d'arbitrage dominants. Au contraire, si toutes les politiques à mener sont scannées sur les cinq indicateurs, alors on peut espérer un peu de cohérence et une approche plus sélective de la croissance. Cette approche peut bénéficier de la réflexion sur les indicateurs alternatifs au PIB.

2.4 Combiner différents outils en faveur de la réorientation

Les politiques publiques s'appuient sur des instruments principalement de types économique, réglementaire et socioculturel. Pour une gouvernance cohérente de la transition, il y a lieu d'utiliser ces instruments pour anticiper davantage les impacts sociaux des mesures proposées.

De type économique :

- ✓ **Investissements et R et D** : Au-delà des effets d'annonce de la Région ou de certaines entreprises, les efforts actuels restent largement insuffisants. La Wallonie et Bruxelles doivent garder un potentiel de R & D suffisant pour piloter la transition et veiller à traduire concrètement les résultats de la recherche en produits/services commerciaux et/ou en nouvelles entreprises. Compte tenu de la taille de la région, il serait sans doute judicieux de cibler les aides à l'investissement sur les secteurs d'avenir stratégiques pour la transition. Réfléchir aux investissements de demain suppose d'intégrer la question des conflits d'usage sur les ressources.
- ✓ **La fiscalité environnementale** est un outil de choix pour combiner un effet redistributif et incitatif. La tarification progressive et solidaire des biens vitaux, en particulier de l'énergie, s'impose comme une mesure d'accompagnement social indispensable pour éviter l'accroissement de la précarité énergétique. Cela reste un instrument de marché sous-utilisé en Wallonie par comparaison à la Flandre ou à Bruxelles.
- ✓ **Les autres instruments comme le système d'échange de quotas, certificats verts ou blancs** sont des mécanismes d'internalisation des coûts environnementaux répercutés sur les consommateurs. Le système actuel est inéquitable et devrait être compensé socialement, même s'il fait évoluer les filières de manière progressive. Par exemple, la région a la possibilité de faire contribuer les compteurs verts comme les autres au financement du réseau..

18 20% d'amélioration de l'efficacité énergétique, 20 % d'énergies renouvelables dans la consommation finale, 20 % de réduction des émissions de CO2 par rapport à 1990, 10 % de carburants alternatifs dans les transports.

De type réglementaire (réglementations et normes) :

- ✓ Le baromètre syndical de l'environnement montre que les **réglementations et les normes** ont un effet d'entraînement positif important dans la majorité des entreprises wallonnes. Les normes font évoluer les standards de consommation à condition d'être accompagnées de mesures pour les citoyens disposant de faible capacité d'investissement. Par exemple les certificats de Performance Energétique des Bâtiments devraient s'accompagner de mesures d'encadrement des loyers.
- ✓ Une politique souple de normalisation, progressive nécessite de la programmation. Ceci plaide en faveur d'une réhabilitation d'organisme capable d'une planification dans le domaine de la transition durable en Wallonie et à Bruxelles.

De type socioculturel :

- ✓ Les enquêtes d'opinion montrent que la perception et les comportements des citoyens et des travailleurs sur les défis environnementaux sont assez paradoxaux. Il faut reconnaître que les approches politiques sur certains sujets (cfr. biocarburants ou emplois verts) évoluent au fil des débats et que les annonces publicitaires légitiment abusivement des messages assujettis aux intérêts privés. **La sensibilisation, la formation, l'éducation permanente** sont des espaces importants pour informer correctement, développer une adhésion critique graduelle, entamer un travail culturel, ouvrir à de nouvelles compétences.

Le développement de capacités collectives nouvelles

Tou-te-s les citoyen-ne-s et travailleur-se-s ne disposent pas des mêmes possibilités objectives de mieux utiliser l'énergie, de mieux s'organiser, d'accéder à un emploi convenable plus vert. Les pouvoirs publics doivent pouvoir maintenir, et développer, dans l'intérêt général, des services publics, des réseaux collectifs fiables (eau, électricité, transports, ...) des équipements qui ouvrent à tout-e citoyen-ne la possibilité de changer son mode de vie. La directive européenne sur les Services d'Intérêts Généraux ne garantit pas cet accès dans le contexte de libéralisation actuel.

Sources d'inspiration pour une juste transition en Wallonie ou à Bruxelles

« *Approximatively right is better than exactly wrong* »

R. Torres auteur de l'étude OIT Green Jobs

En 2007, la Confédération Européenne des Syndicats présente une étude d'impact sur l'emploi des politiques climatiques. Depuis lors, la cellule RISE a mené un travail de sensibilisation pour tenter de comprendre, de manière participative, la manière de concrétiser la transition en Wallonie.

Plusieurs outils ont été développés dans ce but par la cellule CSC :

- Une publication électronique qui rassemble les observations de personnes ressources aux avant-postes des changements sectoriels ;
- Deux 'focus groupes' chargés de donner un contenu concret aux alliances emploi-environnement ;
- Un cycle décentralisé de formation « Syndicat, partenaire d'une relance durable » à La Louvière, Namur et Liège ;
- Une deuxième enquête d'opinion sur la gestion de l'environnement et l'emploi vert en entreprise ;
- Une visite d'étude dans la métropole lilloise et en Nord-Pas-de-Calais ;
- Des centaines de militants et permanents rencontrés dans le cadre des formations, de préparation de congrès et des interventions diverses.
- Les balises qui suivent s'inspirent de ce travail et proposent des progrès réalisables en Wallonie ou à Bruxelles d'ici 2020. Elles intègrent implicitement les éléments essentiels présentés dans les parties précédentes comme la réhabilitation du rôle des pouvoirs publics pour assurer l'équité et le pilotage, dans le respect des règles de démocratie,

On pourrait les structurer autour de trois thèmes :

- la définition du modèle et le pilotage de la transition (l'évolution de la gouvernance publique, de la concertation sociale et leur articulation) ;
- le déploiement de réorientations systémiques (énergie, modes de production, aménagement du territoire) ;
- le passage du projet à la mise en œuvre (l'articulation du régional et du local, le contexte)

1. Faire droit à une économie axée sur le long terme et plus démocratique.

La financiarisation de l'économie rend l'agressivité actionnariale plus fréquente. CERALEP est une PME industrielle française active dans le secteur des isolateurs thermiques qui en a fait les frais. Elle est mise en redressement judiciaire en 2003, suite au passage d'un fonds de pension américain. En 2004, la production est relancée par 53 travailleurs. CERALEP est aujourd'hui un des leaders mondiaux sur le marché des isolateurs de grande taille.¹⁹

Cet exemple montre la nécessité de rendre le tissu économique plus résistant et moins perméable à ce type d'actionnariat dévastateur pour le social, l'environnement et in fine pour l'économie dans son ensemble. La Wallonie doit sans doute rester vigilante à un des effets collatéraux du Plan Marshall, qui serait d'augmenter les risques d'agressivité actionnariale à moyen terme. La concentration des aides sur des créneaux porteurs à forte valeur ajoutée, avec des entreprises saines est une aubaine pour un acteur financier uniquement préoccupé de la rentabilité maximale à court terme.

Une économie plus durable pourrait passer par une réglementation et une fiscalité différenciées selon le projet économique. Les permis d'investissement et les avantages publics comme les intérêts notionnels, les aides à l'investissement, etc, devraient être liés à des conditions strictes.

¹⁹ Source « Délocalisation, désindustrialisation et récupération ? » Gresea 2010

Une nouvelle loi devrait donner plus de temps à la concertation en Conseil d'Entreprise pour réfléchir au devenir des activités des entreprises concernées par la loi Renault.

Ces évolutions restent cependant insuffisantes si en parallèle la concertation sociale n'est pas réajustée à la hauteur des enjeux. En Flandre ou en Espagne par exemple, les représentants des travailleurs sont beaucoup plus impliqués dans la politique environnementale des entreprises et des secteurs. Le réajustement passe aussi par une prise en considération de l'impact environnemental de la détérioration des conditions de travail qui amène le travailleur à des déplacements excessifs, à une surconsommation de consolation. Le système actuel de démocratie économique devrait dès lors reconnaître à davantage de travailleurs le droit d'avoir davantage prise sur les impacts sociaux et environnementaux de la transition. Cela implique des adaptations, notamment le droit de recourir à l'expertise. Mais si la concertation reste en l'état, les questions environnementales resteront étrangères à la question sociale et vice-versa.²⁰

C'est principalement l'acteur politique qui doit faire usage de ses leviers pour garantir un investissement à long terme, une concertation sociale équilibrée et une gestion durable des ressources.

2. Faire de la réorientation une priorité

Les politiques durables exemplaires (le logement en Allemagne ou la mobilité aux Pays-Bas par exemple) sont le fruit de politiques intégrées, considérées comme priorités de gouvernance. Ces projets dépassent alors les clivages de compétences entre cabinets ministériels, intérêts sous-localistes et considérations politiciennes de court terme.

En Wallonie, malgré un Plan Marshall 'vert', la réorientation vers une société bas carbone devrait pouvoir gagner en consistance. Par exemple, dans l'affectation des terrains pour les ZAE²¹, le Gouvernement Wallon tient désormais mieux compte des objectifs d'utilisation parcimonieuse du sol, de concentration spatiale et d'aspects de mobilité comme l'accessibilité par les autres voies de transport que la route.

Cette mesure montre la voie, mais pour réorienter significativement les investissements productifs vers des transports par rail et voie fluviale, il faudrait aller bien au-delà. Un ensemble de mesures doit tirer dans le même sens : une fiscalité qui encourage les alternatives au transport routier, plus de terrains consacrés à la multimodalité, des contrats de services publics et des budgets qui assurent la fiabilité des alternatives... bref une vraie gouvernance de la transition.

3. Pour une concertation à moyen et long terme qui pense et gère la transition.

Dans sa définition de la transition juste, la CSI insiste sur la nécessité de mettre en place un mode de concertation plus adéquat pour planifier une transition de manière démocratique sur le long terme.

C'est le rôle des politiques d'assurer la régulation et la programmation économique au niveau le plus pertinent. Cette étape suppose de prendre le temps d'un dialogue sociétal, pour une solution acceptable répondant à l'intérêt général. Une programmation socialement pertinente reste à inventer.

Les médias ont relayé abondamment le processus du Grenelle en France. Les processus de 'Transition Management' auquel les Pays-Bas²², puis la Flandre, ont eu recours sont moins connus.

Il s'agit d'un pilotage de la transition s'appuyant sur 4 instruments :

- des 'arènes de la transition', lieux de rencontre de personnes ressources (créatives, compétentes, issue des parties prenantes, autonomes au sein de leur organisation, mais assez influentes pour faciliter la mise en œuvre de la vision développée)
- des objectifs de durabilité à long terme, avec image du futur possible et chemins de transition (sur 25 ans minimum)

20 Analyse confirmée par Laurent Vogel, responsable des questions santé-sécurité à l'ETUI

21 Zone d'Activité Economique

22 www.urgenda.nl et 'Le Transition Management' P-M Boulanger, *Revue Nouvelle* novembre 2008

- un portefeuille de projets innovants considérés comme des expérimentations, ou moteurs potentiels de changement sociétal.
- une évaluation permanente de l'ensemble portant sur le changement systémique en cours et sur le processus de transition management.

Exemple en Flandre : DuWoBo

- *Évaluation des problèmes du logement et de la construction en Flandre*
- *Accord autour d'une vision d'avenir à l'horizon 2030*
- *Adoption de 7 principes directeurs au travail (ex. équilibre entre usages collectifs et privés, bouclage des cycles matières,...)*
- *Émergence de 4 images de futurs souhaitables (logement modulaire, approche multifonctionnelle du territoire, ...)*

Tant le Grenelle (cfr 2.1) que le Transition Management dans ses déclinaisons actuelles n'offrent pas les garanties d'une transition juste. Ces deux concertations se sont révélées très insuffisantes pour prendre en considération les aspects sociaux, Le concept T.M. propose par exemple une vision trop réductrice du contrôle démocratique sur le processus de transition²⁴. Les orientations du Grenelle ont été fortement déterminées par certains lobbys.

Ces exemples permettent au moins de relever quelques ingrédients d'une programmation économique pertinente sur le plan environnemental et socialement juste :

- des dispositifs politiques doivent préserver l'intérêt général de l'influence des lobbys ;
- un des défis est sans doute l'indépendance de l'expertise technique nécessaire notamment en terme d'évaluation des impacts ;
- toutes les mesures doivent être priorisées en fonction de leurs conséquences sur le long terme, sinon les considérations économiques urgentes prennent toujours le dessus ;
- les évaluations d'impact des politiques doivent davantage intégrer les aspects sociaux (les conventions de l'OIT sont des outils essentiels à développer en parallèle) ;
- le consensus fort à trouver doit être le plus interprofessionnel possible de manière à prévenir une cascade de rapports sociaux difficiles aux niveaux sectoriels ;

Il manque aujourd'hui ce cadre démocratique adéquat pour traiter cette question en Wallonie ou à Bruxelles. Les instances où se retrouvent politiques et partenaires sociaux aujourd'hui en Wallonie ou à Bruxelles sont plutôt régis par des positionnements de court/moyen terme ou n'intègrent pas systématiquement les aspects environnementaux.

Dans la démocratie politique, l'accord de gouvernement a lieu après le choix citoyen sur base de programmes distincts. La démocratie économique, procède au contraire à l'approbation d'un accord après sa négociation. Le défi de la concertation à inventer tient dans une articulation judicieuse de ces deux dynamiques du niveau européen au niveau local.

4. Envisager sectoriellement les réorientations possibles : l'exemple du transport.

Tous les secteurs d'activité impactés par les politiques climatiques développent cependant leur réflexion propre. La prospective sur la construction durable menée dans le cadre des Alliances Emploi-Environnement est sans doute la réflexion la plus aboutie en matière de transition en Wallonie. C'est en effet le secteur où les intérêts sociaux, écologiques, économiques convergent de la façon la plus évidente.

Le transport est un autre secteur particulièrement stratégique dans la transition à mener. Lors de son Congrès à Mexico en août 2010, l'International Transport Workers' Federation²⁵ s'est penchée sur les pistes pour développer des transports soutenables et moins polluants²⁶. Elle a rassemblé dans un document de 56 pages une stratégie en 3 étapes qui propose, dans l'ordre, de :

²³ projets duurzaam wonen en bouwen - <http://www.duwobo.be/> et plan C materialenbeleid - <http://www.plan-c.eu/>

²⁴ L'hypothèse du T.M., est qu'on ne peut pas provoquer, arrêter ou contrôler des transitions de système mais on peut les conduire vers plus de durabilité.

²⁵ La fédération des travailleurs du transport fédère 751 syndicats représentant 4,600,000 travailleurs du transport dans 148 pays

²⁶ <http://www.itfglobal.org/press-area/index.cfm/pressdetail/4808/region/1/section/0/order/1>

1. Réduire les mouvements de biens et de personnes s'appuyant sur un système écologiquement non-durable ou une production et une consommation globalisées, incluant des transports low cost et un travail insuffisamment rémunéré.
2. Passer de modes de transport intensif en carbone à des modes plus sobres comme les transports publics et le fret ferroviaire.
3. Améliorer l'efficacité énergétique des véhicules.

L'évolution devrait conduire à une certaine relocalisation de la production, un développement rapide du transport public grâce à un investissement dans les infrastructures ferroviaires notamment.

La CSC dans son Congrès 'Construire l'avenir' rejoint cette vision quand elle propose d'élaborer une politique de mobilité 'qui stimule la multimodalité pour les personnes et les marchandises, en développant à chaque fois le moyen de transport le plus adapté tant sur le plan économique et écologique que sur le plan social.

L'internalisation des coûts environnementaux dans le prix du transport et l'amélioration des conditions de travail et niveau de salaire pour les travailleurs sont des conditions indispensables pour accompagner et réussir cette évolution. Ceci renvoie à une discussion sur la fiscalité environnementale et aux remarques sur l'équité préalable dans la répartition des efforts.

Cette vision d'avenir remet-elle en question les choix wallons en matière de pôle de développement, notamment pour le fret aérien ? Le baromètre syndical 2009 de l'environnement montre en tous cas dans un premier temps qu'une marge de progrès importante réside dans une meilleure gestion du transport par camions. En formation, les délégués expliquent cette observation statistique par certaines aberrations du flux tendu, une conception inappropriée de l'urgent et une organisation souvent trop centralisatrice.

5. Une politique qui sécurise l'emploi et partage mieux le travail

Quels que soient les changements sectoriels proposés, pour les syndicats, **la sécurisation des parcours professionnels et la réduction des inégalités sont les ingrédients indispensables d'une politique de transition socialement acceptable.**

Parmi les mesures qui aideraient à sécuriser la réorientation professionnelle, citons par exemple :

- l'inventaire et la validation de compétences-passerelles entre métier en reconversion et métier en développement (à noter que l'intérêt des passerelles dépend des situations) ;
- l'utilisation des périodes de chômage économique comme temps d'investissement pour la formation de travailleurs dans des nouveaux créneaux ;
- le droit à un statut de 'métier en transition' avec réorientation professionnelle sans risque de sanction ou perte de salaire, et des mesures de soutien à la requalification ;
- l'harmonisation de certains statuts, le passage du secteur privé vers le secteur public ou vice versa ;

Pour réduire les inégalités et favoriser l'emploi en période de croissance ralentie, les dispositifs de RTT collectives ou encore de prépension mi-temps couplés à l'embauche sont des outils à réinvestir. Deux mesures semblent particulièrement intéressantes pour leurs effets induits sur la qualité de vie, le genre et l'emploi des jeunes : la limitation effective des horaires des cadres supérieurs et l'organisation concertée du travail.

- Le surinvestissement de cadres bloque en effet des jeunes diplômés dans les fonctions moins qualifiées et entraîne une cascade de déqualification de l'ensemble des travailleurs. En France le passage au 35h a eu un effet plutôt bénéfique pour les employés et cadres du secteur privé.
- Des impératifs d'organisation à court terme de l'entreprise, souvent peu justifiés, génèrent une désorganisation excessive dommageable pour les travailleurs et l'environnement. La flexibilité imposée par les horaires coupés, changements d'horaires de dernière minute, prestations hachées, empêchent une gestion rationnelle de la mobilité. Pourtant, là où la concertation a réfléchi aux aménagements possibles et favorisé une certaine décentralisation, les déplacements diminuent avec leur corollaire de coûts, de stress, de temps gaspillé.

6. Réduire d'abord la demande d'énergie et développer l'offre renouvelable

Plusieurs rapports²⁷ ont tenté de cerner au plus juste les nouvelles orientations de la politique énergétique belge entre nucléaire, renouvelables, gaz, etc.

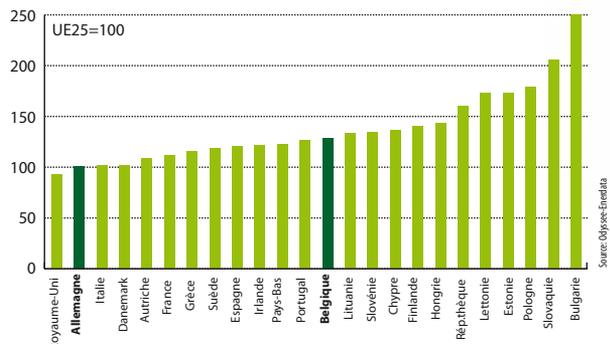
Au moins deux options discutables sont régulièrement reprises comme hypothèses de départ de ces études :

- Le postulat de l'accroissement continu de la demande d'énergie ;
- La faible croissance des énergies renouvelables.

La réduction de la demande est nécessaire, possible et moins coûteuse que prévue. Les risques d'inflation énergétique nécessitent de réduire la dépendance des ménages et industries vulnérables. Une visite d'étude de la CSC à Gelsenkirshen en 2006 démontre qu'une telle politique est possible.

Le graphique ci-contre²⁸ montre que la stratégie de gains de productivité sur les ressources 'Energieeffizienz' a permis en Allemagne un découplage relatif de la productivité et de la consommation de ressources. Cette stratégie liée à l'affranchissement du nucléaire dans les années 2000 s'est avérée structurellement payante. Ces 50 dernières années, la Belgique a développé bien plus sa productivité du travail, que sa productivité énergétique²⁹ ce qui donne une nette marge de progression en matière de réduction de la demande.

Intensités énergétiques finales ajustées *



* Ajustement à climat, structures économiques et industrielles et parités de pouvoir d'achat identiques.

La réduction de la demande n'est pas si coûteuse³⁰, mais nécessite de réfléchir à une solution cohérente qui distingue la fourniture, les prix et la facture énergétique :

- une fourniture d'énergie suffisante doit être évidemment garantie à tout citoyen ;
- le prix doit pouvoir être étudié, pour freiner la consommation et assurer un temps de retour attractif pour les investissements dans l'économie d'énergie et les alternatives ,
- par contre la facture énergétique, en particulier celles des publics à bas revenus, proportionnellement plus importante, doit pouvoir être réduite.

Pour réduire la précarité énergétique, la tarification progressive et solidaire de l'énergie est une solution plus efficace que l'installation de compteurs intelligents très coûteux pour la collectivité.

Les entreprises ont aussi à gagner dans un scénario qui réduit la dépendance puisque la Wallonie est la région d'Europe qui compte proportionnellement la part la plus importante d'industries énergivores³¹. La région pourrait d'ailleurs faire valoir cet argument pour justifier un financement spécifique dans le cadre du programme d'ajustement structurel européen qui finance la reconversion.

Les discussions avec des acteurs syndicaux sectoriels révèlent d'autres potentiels d'amélioration :

- la modification du système actuel d'attribution des budgets chauffage à la Communauté Française qui décourage toute volonté d'utilisation rationnelle de l'énergie ;
- la renégociation de certains accords de branche où une série d'effets d'aubaines sont indiscutables ;
- l'obligation de plans concertés pour réduire la dépendance énergétique à l'instar des quinquennaux de prévention des risques au travail.

En ce qui concerne **l'offre énergétique**, une série d'arguments économiques plaident en faveur d'un réinvestissement public dans un réseau et des énergies décentralisées. Des intérêts

27 GEMIX, PRIME, EDORA

28 Extrait du numéro ADEME Stratégies et Etudes du 7 novembre 2007

29 Source OIT

30 Cfr étude Mac Kinsey sur le potentiel en matière d'efficacité énergétique en Belgique (2009)

31 En tonne équivalent pétrole/habitant pour électricité et combustibles. Source ICEDD

politiques et économiques freinent pourtant cette orientation en Wallonie. Les distorsions de concurrence qui avantagent l'électricité nucléaire³², la propriété des cabines électriques ou encore la priorité de l'électricité nucléaire par rapport à celle d'origine renouvelable sur le réseau contrecarrent fortement cette évolution.

Pour **diversifier le mix** énergétique, il serait sans doute utile de réinterroger la pertinence de certaines 'évidences'. La seule étude de prospective belge connue à ce stade intégrant une recherche comparative sérieuse des scénarii de développement des énergies renouvelables est l'étude Edora, qui prévoit 20% d'énergie renouvelable en 2020 avec un coût politique de 34€/an/citoyen et de multiples emplois induits³³. C'est un scénario économique assez comparable, toutes proportions gardées, à celui qui a conduit les gouvernements à opter pour le nucléaire dans les années 60.

7. Favoriser les coopératives énergétiques non-lucratives

La directive européenne 3x20 oblige la région à mener une politique volontariste en matière d'énergie renouvelable. D'autre part la région a une responsabilité vis-à-vis de sa population en ce qui concerne l'approvisionnement énergétique. Elle ne peut donc pas prendre le risque de confier complètement au secteur privé l'énergie renouvelable qui ressort de ses engagements. Par ailleurs, le secteur des renouvelables est rentable, l'éolien en particulier. Pourquoi la totalité de ses bénéfices devraient aller au privé et la totalité des nuisances et coûts répercutés – notamment via les certificats verts – à la collectivité ?

Il convient donc au niveau wallon, de ne pas dilapider deux ressources wallonnes précieuses : le vent et le sol. Pour assurer un compromis entre les impératifs de libéralisation et les obligations environnementales actuelles et futures, les pouvoirs publics pourraient prendre plusieurs mesures, par exemple :

- réserver la moitié des (\pm) 700 emplacements potentiels d'éoliennes encore disponibles en Wallonie (via un droit de préemption public);
- établir une réglementation ou un régime fiscal différent entre les installations à but lucratif et celles à but non-lucratif ;
- privilégier les moulins de fortes puissances et légiférer sur l'accès aux cabines haute-tension.

En ce qui concerne le financement de projets de proximité, compte tenu de l'endettement régional, un équilibre devrait être réalisé entre investissements communaux et mobilisation de l'épargne locale, avec mécanisme de péréquation régional. Plusieurs exemples montrent qu'il est tout-à-fait possible d'investir avec les communes et les citoyens dans des réseaux de chaleur ou des éoliennes rentables (par exemple : les éoliennes de la coopératives émission zéro, le réseau de chaleur de la commune de Libin, ...). Ce genre de coopérative est d'ailleurs une voie intéressante pour déminer les attitudes nimby qui se développent au rythme des éoliennes.

Actuellement très peu d'industries wallonnes interviennent dans la construction et l'assemblage d'équipements éolien ou la fabrication de composants de base. Sur un marché international dominé par l'Allemagne, l'Espagne ou la Norvège ne serait-il pas plus judicieux de se concentrer sur la maintenance et la réparation que d'essayer de structurer une filière éolienne complète en Wallonie ? A court terme, la Wallonie pourrait viser un accord de coopération entre entreprises européennes complémentaires, à l'exemple des consortiums aéronautiques.

8. Passer du 'plan déchets' à la 'stratégie ressources durables'

La réorientation des modes de production passe par une réflexion systémique sur l'efficacité des ressources. Le programme national de réforme devra de toutes manières inclure des objectifs ambitieux en terme d'efficacité des ressources. Au moment où la Wallonie prépare un nouveau plan 'Déchets', la Flandre s'efforce de passer d'une approche déchets classique à une stratégie « matières et ressources ». Plus la prévention se situe en amont, plus elle a de chances d'être efficace ;

32 Rente liée à la fin de l'amortissement des centrales

33 Etude basée sur le modèle PRIMES

- Une certaine normalisation des produits devrait amener une part croissante de bouclage de matière « cradle to cradle », ou encore un pourcentage croissant de constituants réparables et interchangeables ;
- Il est possible de faire mieux en développant des synergies industrielles en chaînes courtes. Ceci suppose le maillage d'entreprises complémentaires là où c'est possible, et la maîtrise d'outils en phase de test comme la cartographie des stocks et des flux de matières réalisés sur des territoires comme les villes de Genève ou Lille ;
- L'exemple des Rank Xerox, Cambio, etc. montre qu'il est possible d'aller plus loin encore en développant une économie de service et d'usage plutôt que de produits en propriété.

La spécialisation des entreprises wallonnes dans des produits industriels semi-finis rend particulièrement utile une stratégie de moindre dépendance vis-à-vis des matières premières. Le thème ressources/déchets pourrait être un thème d'alliance emploi-environnement potentiel. Le recours aux indicateurs d'efficacité de ressources comme ceux du Joint Research Center³⁴ permettrait d'évaluer les progrès vers cette économie plus performante dans l'utilisation des ressources énergétiques et naturelles.

Les questions liées à l'usage de la ressource foncière ne sont pas les moins délicates à aborder. L'alimentation est sans doute le changement culturel et concret le plus emblématique pour entamer une réflexion sur un modèle plus juste, plus respectueux de l'environnement et plus efficace économiquement.

9. Aménager le territoire de manière plus intégrée

Le Gouvernement Wallon dans sa DPR exprimait sa volonté de densifier l'habitat pour éviter un mitage du territoire. Une visite d'étude organisée par RISE a permis de constater que la métropole lilloise a un temps d'avance dans la réflexion sur une organisation plus cohérente du territoire. Sa stratégie vise à développer des noyaux relativement autonomes reliés les uns aux autres par des transports en commun performants et réduire l'usage de la voiture. Le squelette est formé par le réseau de transport public, avec des arrêts au cœur de 'disques de valorisation', c'est-à-dire des quartiers d'environ 500 mètres de rayon dans lesquels on trouve logements, commerces, entreprises, administration, vie associative et offres culturelles.

Ces arrêts sont connectés, dans la mesure du possible, à d'autres pôles fonctionnels : pôle parentalité (crèche, école primaire, service parents, etc.), pôle apprentissage métiers, pôle insertion-emploi, pôle culturel, cœurs de ville réservés à la mobilité douce, etc. Plusieurs axes ferroviaires et lignes de bus connectent les pôles ruraux à ce réseau métropolitain.

Cette réticulation transposable en milieu rural ou semi-urbain, suppose de densifier davantage l'habitat par différents dispositifs (normatif, foncier, urbanistique,...), préserver le plus possible les liaisons en transports publics entre ces quartiers et encourager les formules collectives les plus adaptées comme le covoiturage.

10. Des entreprises plus accessibles pour des demandeurs d'emplois plus mobiles.

Le baromètre syndical RISE 2009 montre qu'une entreprise sur trois est quasi-inaccessible en transport en commun, sans compter la flexibilité horaire exigée par ailleurs. Une enquête CSC réalisée auprès de 300 travailleurs intérimaires en 2002 révélait que beaucoup d'entre eux déclinaient une offre d'emploi à cause de problèmes de mobilité.

Les organismes d'insertion publics (Forem, CPAS) et associatifs se mobilisent déjà face à ce problème. Qu'il s'agisse de location de mobylettes ou d'aide à l'obtention du permis de conduire, des projets d'aide à la mobilité pour certaines catégories de demandeurs d'emplois non-solvable ont vu le jour (Multimobil en Wallonie Picarde, Damier en province du Luxembourg ...). Ces projets sont constamment en recherche de financements pour compenser la faible solvabilité de leur public-cible.

³⁴ « resource-efficiency, eco-efficiency » et « resource productivity indicators »

Ne pourrait-on pas imaginer une solution plus structurelle en impliquant davantage les TEC et les entreprises ? Les TEC investissent très peu les zonings compte tenu de leurs missions de service public mais ont le savoir-faire et un matériel à amortir. De leur côté les PME optent pour des terrains à bas prix, non-desservis par les transports en commun et dès lors déclarent trop peu de travailleurs concernés pour financer une navette. Une solution d'avenir consisterait peut-être à fixer pour ces entreprises une cotisation d'aide à la mobilité qui serait mutualisée au niveau d'un zoning avec les TEC et/ou les organismes d'insertion comme opérateurs.

Le nouveau contrat de gestion de TEC finalisé en octobre 2011, ouvrira aussi -espérons-le- quelques perspectives d'améliorations en matière d'harmonisation des réseaux et des tarifs, de correspondances avec le rail et d'intermodalité au sens large.

11. Créer les conditions pour passer du projet à sa mise en oeuvre

Les études et prévisions macro ne se réalisent pas forcément sur le plan plus local. Le résultat des débats en formation syndicale dégagent trois clés pour tenter d'améliorer les chances de concrétisation de politiques.

1) Combiner les facteurs dans le bon ordre : Les investissements de fond en matière d'énergie, de modes de production, d'aménagement du territoire prennent du temps. Compter principalement les réorientations structurelles en déconsidérant les aspects humains relèguerait les perspectives réelles de changement aux calendes grecques. Le facteur humain est un levier ambivalent, capable de résistance, mais aussi capable d'initier des changements radicaux dans le quotidien.³⁵

Françoise Bartiaux, professeure à l'UCL, observe dans une série d'études que les changements de comportement sont souvent l'aboutissement d'un séquençage précis, où les normes précèdent les démarches de sensibilisation.³⁶ Le professeur Peter Tom Jones de la KUL propose de combiner les outils publics de réorientation présentés en 2.4 (R & D, fiscalité, normes, mécanismes de prix, réglementation, sensibilisation, formation) dans l'ordre suivant :

- A) Permettre (normes, alternatives disponibles) ;
- B) Encourager ou décourager (subventions, ecofiscalité, quotas) ;
- C) Donner les bons exemples (politique cohérente, exemples publics) ;
- D) Engager les gens (formation, éducation permanente).

2) Rendre le changement accessible à tous : Pour éviter que la capacité de changement reste l'apanage de certaines catégories, il est indispensable d'ouvrir l'accès aux alternatives et de mieux couvrir les risques liés au shift. Se former, contribuer à une activité militante, culturelle ou associative, pratiquer un sport, autant d'activités qui réduisent l'attrait de la consommation de consolation. Cependant des franges de plus en plus larges de la population (parents et enfants) n'y ont pas accès ; en cause la flexibilité horaire excessive, le manque de moyens financiers, les difficultés liées au déplacement,... L'ouverture au changement dépend de solutions trouvées à ces problèmes pratiques. Sur le plan professionnelle, se réorienter suppose, par exemple, l'accès au congé éducation payé, le maintien du droit aux prestations sociales en cas d'erreur, etc.

3) Articuler les initiatives régionales et locales. Des solutions créatives sont à imaginer pour que les programmes-cadres de transition socialement juste soient moins dépendants du volontarisme des acteurs locaux et en même temps davantage branchés sur les réalités et dynamiques locales. Pourraient contribuer à cela, par exemple :

- une adaptation des outils existants d'évaluation et d'étude d'incidence qui deviendraient des tests transversaux de durabilité auxquels seraient soumis tout projet, y compris -pourquoi pas- les plans stratégiques de développement économique des intercommunales ;
- un mécanisme graduel d'attribution des moyens et de priorisation des dossiers réévalués selon une clé qui récompense les meilleurs rapports coûts/durabilité.

³⁵ http://www.notele.be/index.php?option=com_content&task=view&id=11127&Itemid=31

³⁶ Françoise Bartiaux

Conclusion

Face aux dégâts actuels constatés à l'échelle mondiale sur le plan environnemental, social et économique, l'indignation face au modèle dominant est légitime. Les pages qui précèdent montrent de nombreuses pistes de réorientations possibles en Wallonie dans le contexte actuel.

Cette reconversion vers une société plus économe, plus sobre en ressources, riche en emplois décents peu délocalisables, concerne tous les secteurs d'activités (industrie, construction, non-marchand, secteur public, enseignement...) et suppose au préalable un dialogue sociétal sur l'avenir souhaitable.

Ce dialogue passe par une réhabilitation du politique dans son rôle de programmation et de régulation. La raison d'être d'une entreprise marchande est d'abord de réaliser du profit. Elle intégrera le souci de la création d'emploi et de la responsabilité fiscale dans la mesure où une régulation l'y amène. Il s'agit de freiner les dérives financières générées par le modèle actuel, réorienter l'économie en tenant compte de l'intérêt général tout en assurant des systèmes de protection et infrastructures aptes à couvrir les risques liés au changement.

Mais le volontarisme politique ne suffit pas : le gouvernement Mauroy en 1981 se fixait comme objectif une politique sociale marquée (39 heures, cinquième semaine de congés payés, augmentation du nombre de fonctionnaires, décentralisation, nationalisations, impôt sur la fortune, retraite à soixante ans,...). L'inflation³⁷ et le chômage le poussent finalement à adopter une politique de rigueur économique....

La transition doit bénéficier de moyens financiers adéquats tout en s'appuyant sur un scénario qui reste attractif et crédible pour les pays émergents, même avec des finances publiques sous pression ou avec des difficultés industrielles. Les réflexions sur la prospérité sans croissance ou sur les indicateurs alternatifs au PIB ouvrent des perspectives nouvelles pour résoudre cette équation.

Pour éviter des mesures inéquitables ou trop lentes, la concertation sociale doit être impliquée à tous niveaux dans cette programmation. Elle a suffisamment prouvé son efficacité dans les deux reconversions précédentes, via la mise en place de mécanismes de compensation et amortisseurs sociaux. Mais elle doit encore faire ses preuves sur le plan environnemental et intégrer davantage les questions liées à la précarité.

La réussite implique enfin des acteurs suffisamment forts pour passer d'une position de repli à une position d'ouverture. Les entreprises qui assument leurs responsabilités sociales et fiscales et s'engagent sur un projet de long terme seront les acteurs économiques à privilégier dans la discussion. Du côté syndical, il ne s'agit pas d'accepter n'importe quel compromis ou 'union sacrée autour du climat' mais plutôt de répondre positivement à une contrainte équitable et proportionnée, où les emplois existants n'empêchent pas l'émergence de nouveaux, ce qui suppose déjà un sacré débat interne ! Puisse cette note y apporter une contribution positive. ■

Lexique

La prospective est la démarche qui vise à se préparer aujourd'hui pour demain. Elle ne consiste pas à prévoir l'avenir mais à élaborer des scénarii possibles sur la base de données disponibles. Sa fonction première est d'être une aide à la décision stratégique, qui engage un individu ou un groupe et affecte des ressources (naturelles ou non) plus ou moins renouvelables ou coûteuses sur une longue durée. Elle acquiert ainsi une double fonction de réduction des incertitudes face à l'avenir, et de légitimation des actions.

La prospective, pour être efficace, doit prendre en compte des successions d'ajustements et de corrections (en boucles rétroactives) dans le temps, notamment parce que la vision du futur évolue en parallèle avec le renouvellement des décideurs et des différents acteurs de la société.

La résilience

À l'origine, en métallurgie, la résilience désigne une qualité des matériaux qui tient à la fois de l'élasticité et de la fragilité, et qui se manifeste par leur capacité à retrouver leur état initial à la suite d'un choc ou d'une pression continue.

Par extension, on parle aussi de résilience quand un système réagit et met en jeu des contre-forces tenues en réserve pour refaire l'équilibre brisé. Dans le cas d'une société humaine en crise multiple, ces contre-forces pourraient être des liens retissés ou consolidés, des solutions réversibles, etc.

37 L'inflation a été aussi un des éléments qui amène le gouvernement Thatcher au pouvoir au Royaume-Uni

Remerciements

Ce cahier est rédigé par Thierry Demusère, (CSC-FEC) sur base des éléments recueillis lors des initiatives de sensibilisation et de prospective mis en place par la cellule RISE CSC.

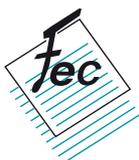
Le texte qui n'engage que son auteur a bénéficié des apports et conseils judicieux de Gérard Valenduc (Directeur à la Fondation Travail Université), Thierry Dock (Directeur de la FEC), Muriel Ruol et Anne De Vlaminck (Conseillères au Service d'Etudes de la CSC), Bénédicte Vellande (Coordinatrice cellule mobilité à la FEC) et Fabienne Pracias (Secrétaire à la FEC).



Vous avez des propositions, des réactions suite à ce cahier ? Vous repérez, dans votre milieu ou vos engagements, des initiatives intéressantes en lien avec la transition ? N'hésitez pas à en faire part à la cellule RISE de la FEC à l'adresse courriel : rise@acv-csc.be

Formation Education Culture

Réseau Intersyndical de Sensibilisation à l'Environnement RISE
Chaussée de Haecht, 579 , B-1031 Bruxelles
Tél +32-2-246 32 52, e-mail : rise@acv-csc.be
url : <http://www.rise.be>



N° 1

Un baromètre syndical de l'environnement | juin 2010 |

La gestion de l'environnement progresse-t-elle dans les entreprises ? Qu'en pensent les délégués ? Le baromètre analyse la question sous différents angles et propose en particulier un zoom sur le lien emploi-environnement.

N° 2

Energie-climat et emploi : ouvrons le débat ! | juin 2010 |

Les politiques liées aux enjeux climatiques et énergétiques sont censées avoir un impact significatif sur la répartition des activités économiques et des emplois dans les prochaines années. Le cahier rassemble les points de vue d'acteurs de divers horizons aux premières loges des évolutions sectorielles.

N° 3

Réflexions pour une construction plus durable | juin 2010 |

Comment concrétiser une alliance emploi-environnement dans le secteur de la construction en Wallonie ? Réflexions d'un groupe de travail prospectif.

N° 4

Perspectives pour la sensibilisation syndicale | juin 2010 |

De quelle manière faire évoluer la question emploi-environnement en milieu syndical au regard du chemin parcouru entre 1990 à 2010 ?

N° 5

Orientations pour une juste transition | octobre 2010 |

Pour une réorientation des modes de production et de consommation qui combine équité et efficacité.